

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 18 juin 2024

Présidence: Federico Rapini

Ouverture: 19h00

Appel: 45 membres présents, 9 membres excusés

Excusés
Philippe Anderegg
Claude Bidlingmeyer
Philippe Blaser
Michel Cuendet
Anita Islami
Carola Massatsch
Nicolas Mivelaz
Manfred Ruchti
Giovanni Troccoli

Le quorum est atteint: 91%

Ordre du jour

1. **Procès-verbal** de la séance du 14 mai 2024.
2. **Communications** du Président.
3. **Communications** de la Municipalité N° 24.
4. **Election du Bureau** du Conseil communal 2024-2025.
5. **Dépôt du préavis municipal N° 44/2021-2026** : Révision du règlement de la taxe régionale de séjour et taxe sur les résidences secondaires.
Nomination d'une commission ad hoc (présidence PLR, rapport V).
6. **Gestion 2023**. Rapport de la Cogest et prise de décision.
7. **Comptes 2023**. Rapport de la Cofin et prise de décision.
8. **Préavis municipal 43/2021-2026**. Demande d'un crédit relatif à la réhabilitation complète du jardin extérieur de l'UAPE Arc-en-Ciel (Ch. des Oiseaux 2).
Rapport de la Commission ad hoc et prise de décision.
9. **Postulat** Ch. Joly & Consorts « Pour une juste répartition en faveur des communes des subventions fédérales au financement de la politique cantonale pour le plafonnement des primes maladies ». Prise de décision.
10. **Associations intercommunales** – AIER – SIDERE – ENJEU – Conseil Régional Région Nyon – ORPC / **Commissions consultatives municipales** : CODEV – COCISE – COMEDD.
11. **Divers** et propositions individuelles.

Le Président, après les salutations d'usage fait voter l'ordre du jour qui est modifié au point 9 par l'ajout du dépôt d'une interpellation « Espaces publics majeurs » déposée par Hubert Silvain & Consorts. Cet ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 14 mai 2023.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président revient sur le sujet, relevé par Mme Beck, de l'ordre du jour de la séance du mois de mai 2024 tardivement affiché au pilier public communal. Renseignements pris, ceci fut un problème de communication interne dû au pont de l'Ascension.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Ruchti complète le communiqué de la municipalité N° 24 en communiquant sur des planifications d'enrobés qui se feront à la RC1 sur le tronçon actuellement en travaux, tronçon fermé du 15 juillet au 18 juillet. A la route de Gilly, les 5, 8 et 9 juillet la réfection du tapis sera effectuée avec pour conséquence la fermeture de la route. Pour les riverains des macarons seront distribués. Cette route étant trop étroite pour fonctionner en demi-chaussée, il n'y a pas d'autre choix que de la fermer de 07h00 à 18h00 durant les trois jours ; la circulation piétonne est par contre garantie, de même que celle des urgences.

La Syndique, à propos du communiqué de presse du Canton qui annonce le rejet de la CDAP du recours de la commune de Jouxens-Mézery pour l'année 2022, informe que cette commune a décidé de recourir au Tribunal Fédéral pour autant que les autres communes recourantes participent aux frais d'avocats. Sur les 35 communes recourantes, 33 sont solidaires dont Rolle.

4. Election du Bureau 2024-2025.

Président : M. Cédric Panchaud (PLR)

1^{er} Vice-Président : M. Claude Bidlingmeyer (PS)

2^e Vice-Président : M. Jacques Tschudin (VL)

Les scrutateurs seront MM. Jean-Pierre Roland et Antonio Magallanes; les scrutateurs suppléants seront MM. Raphaël Chappuis et Paul Brandsma. La secrétaire et la secrétaire suppléante seront Mmes Violaine Cherpillod et Catherine Safi, et l'huissier M. Loïc Vauthier.

Tous les membres du Bureau sont élus par acclamations.

5. Dépôt du préavis municipal N° 44/2021-2026 : Révision du règlement de la taxe régionale de séjour et taxe sur les résidences secondaires.

La commission se compose comme suit : Mmes Anne Gaggio (présidence), Alexia Gervasoni ; MM. Emmanuel Mounier, Antonio Magallanes, Carmelo Nicolo, Rodolphe Balmer (rapporteur), Jacques Tschudin.

6. Rapport de gestion 2023 - Rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, Mme Carrard-Gay, lit les vœux de la Cogest. Le Président ouvre la discussion sur les vœux:

Vœu 1 – La Cogest souhaite qu'un décompte détaillé accompagne le versement des jetons de présence (par email).

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité reporte la responsabilité de ce travail sur la secrétaire du Conseil dont c'est la tâche.*

Vœu 2 – La Cogest souhaite recevoir d'office de la part de la Municipalité dans le courant du mois de janvier les 3 tableaux suivants :

- Tableau relatif aux biens immobiliers (annexe 1)
- Tableau du suivi du plan d'action suite au rapport Vicario
- Tableau du suivi des crédits d'études

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité propose d'envoyer ces tableaux plutôt au début mars qu'en janvier afin qu'ils soient complets.*

Vœu 3 – Concernant le futur PM sur le parking et la mobilité, la Cogest souhaite que ce PM soit basé sur une étude s'appuyant entre autres sur des données démographiques récentes de la population et du parc automobile ainsi que sur une projection de ces données à moyen terme.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité va étudier la possibilité de mettre à jour l'étude existante. Cette première étude ayant coûté Fr. 40'000.-, un devis sera demandé pour la mise à jour.*

Vœu 4 – La Cogest souhaiterait recevoir une réponse de la Municipalité avant l'été 2025 au sujet des quais et de la plage.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu.*

Mme Beck revient sur la question de la Cogest relative au loyer du restaurant du port ouest, et relève de la part du PS que la Commune est capable d'avoir un DDP gratuit pour les navigateurs, mais n'en est pas capable pour les habitants rollois à revenus modestes.

La rapportrice lit les conclusions du rapport, puis le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, le Président ferme la discussion afin de passer au vote qui montre que les conclusions du rapport de Gestion 2023 sont acceptées à la majorité.

Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2023 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2023, et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2023 et en donne décharge aux organes responsables.

Le rapport de gestion 2023 est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 18 juin 2024

7. Comptes 2023 – Rapport de la Cofin.

Mme Schlup, rapportrice, lit les conclusions du rapport puis le Président ouvre la discussion de chapitre en chapitre.

Chapitre 1. Administration générale.

Chapitre 2. Finances.

Chapitre 3. Domaines et bâtiments.

Chapitre 4. Travaux.

Chapitre 5. Instruction publique et cultes.

Chapitre 6. Police.

Chapitre 7. Sécurité sociale.

Chapitre 8. Services industriels.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et la rapportrice lit les conclusions du préavis municipal. La parole n'étant toujours pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que les comptes 2023 sont acceptés à la majorité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes: »

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 29 avril 2024
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter les comptes 2023 de la Commune de Rolle tels que présentés.

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2023 est approuvée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 18 juin 2024

8. Préavis municipal 43/2021-2026. Demande d'un crédit relatif à la réhabilitation complète du jardin extérieur de l'UAPE Arc-en-Ciel (Ch. des Oiseaux 2).

Rapport de la Commission ad hoc et prise de décision.

La rapportrice de la commission ad hoc, Mme Renschler, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le Président ouvre la discussion et la referme pour passer au vote qui montre que le préavis N° 43 est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 43/2021-2026 de la Municipalité du 29 avril 2024
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le présent préavis et d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 90'000.- TTC pour réaliser les travaux de réhabilitation complète du jardin extérieur de l'UAPE Arc-en-Ciel.
2. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte N° 3684.503008 « Réhabilitation du jardin extérieur UAPE Arc-en-Ciel ».
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses

Ainsi délibéré en séance le 18 juin 2024

9. Interpellation Hubert Silvain & Consorts « Aménagement d'espaces publics majeurs du centre ville ».

M. Silvain lit le texte de son interpellation : « la CPUM s'est réunie à plusieurs reprises depuis le début de l'année et une majorité de ses membres souhaite interpellier la Municipalité concernant l'aménagement de trois espaces publics majeurs du centre ville. Elle aurait pu s'entretenir directement avec la Municipalité sur ces différents sujets, mais les questions soulevées semblent suffisamment importantes pour qu'il nous paraisse nécessaire de les poser en public au sein du Conseil communal.

Le premier sujet est l'aménagement au bas de la rue du Temple.

Nous estimons que l'aménagement réalisé au bas de la rue du Temple est insatisfaisant, notamment en raison des dysfonctionnements constatés dans le partage de l'espace public. Si on peut regretter qu'un revêtement bitumineux ait été choisi plutôt que poursuivre la pose de dalles de granit intégrant le carrefour avec la rue du Nord et laissant davantage de place à la végétation, le problème réside surtout dans le marquage au sol. Plutôt que dissuader, les clous ont pour effet de délimiter une zone de circulation, au centre, et une zone fourre-tout sur les bords. Certes le stationnement y est en principe interdit mais il est fréquent de voir des véhicules garés le long des façades, obligeant les piétons à s'aventurer sur la « chaussée » pour les contourner. Nous estimons aussi que cet espace est un îlot de chaleur qui mériterait d'accueillir davantage de verdure qu'un arbuste en pot. Nous souhaitons savoir si la Municipalité compte remédier à ces dysfonctionnements, notamment des points de vue sécuritaire et d'agrément, comment et dans quels délais.

Les aménagements et le stationnement aux abords du château.

Nous sommes dans une situation provisoire qui dure depuis longtemps, trop longtemps, et qui nuit grandement à la perception que l'on a des abords du château. Cet autre lieu emblématique est insatisfaisant, laid et chaotique. Compte tenu de sa haute valeur patrimoniale il mériterait une réflexion qualitative approfondie que seul un concours SIA avec un cahier des charges rigoureux permettrait d'atteindre. Il serait plus que souhaitable que le projet de construction du CAD qui avance à marche forcée soit intégrée à une telle réflexion globale qui coordonnerait les actions, évaluerait les conséquences, etc.

La commission souhaite savoir si la Municipalité compte prendre les décisions qui s'imposent pour bien intégrer la future station de pompage, réorganiser le stationnement, les multiples aménagements sportifs et de jeu, ainsi que l'environnement paysager du château et quelles seront les mesures prises.

Le parc Veyrassat.

Nombreux sont ceux qui ont eu la chance au cours de leur vie de pouvoir longer ce poumon de verdure pour aller à l'école, au travail ou prendre le train. Il y avait des moutons, des poules, des plantes potagères. Tous nos sens étaient en éveil et cela nous mettait de bonne humeur. Grâce à l'action de la Municipalité cet espace est désormais inconstructible mais quel aménagement privilégier et pour qui ? Faut-il réaliser un élégant parc doté de plantes exotiques et des fleurs les plus rares ? Faut-il au contraire réintroduire quelques animaux de ferme et des plantes potagères pour perpétuer l'image bucolique que nous avons connue ? Faut-il qu'il soit poétique ? Didactique ? Lieu de méditation ou de récréation ? Enfin et surtout les rollois ont-ils leur mot à dire ? Ces questions, essentielles, doivent être posées en amont du projet pour définir un cahier des charges. Sachant que la Municipalité vise un subventionnement pour cet aménagement, nous déplorerions de nous retrouver devant le fait accompli, avec un projet pour lequel aucun cahier des charges et aucune information n'auraient filtré auparavant.

En conclusion, s'agissant d'espaces publics de la plus haute importance pour notre commune, quelles sont les ambitions de la Municipalité pour ces espaces majeurs, va-t-elle coordonner les différents usages, notamment aux abords du château, et comment compte-t-elle impliquer la population à la réussite de leur aménagement ?

Considérant les démarches en cours et donc une certaine urgence, il est souhaitable que la Municipalité éclaire le Conseil communal en apportant des réponses écrites lors d'un prochain conseil. »

La Syndique annonce que la Municipalité répondra comme demandé de façon écrite lors d'un prochain Conseil, et ces espaces publics sont effectivement de la plus haute importance pour Rolle.

M. Hay demande à M. Silvain s'il a parlé au nom de la commission d'urbanisme et de mobilité ou au nom des divers signataires de l'interpellation ; qui s'exprime ? Il pense qu'il existe une commission consultative municipale sur ce sujet, et ce serait le rôle de cette commission de se pencher sur les divers points.

M. Silvain explique que les signataires ne représentent pas l'ensemble de la commission d'urbanisme et de mobilité, et que d'autres membres de divers partis ont signé.

10. Postulat Ch. Joly & Consorts « Pour une juste répartition en faveur des communes des subventions fédérales au financement de la politique cantonale pour le plafonnement des primes maladies ». Prise de décision.

L'initiateur du postulat, M. Joly, explique qu'il a été déposé en fonction des sondages qui donnaient l'initiative pour le plafonnement des primes maladies gagnante, plafonnement déjà en vigueur dans le canton de Vaud. Cette initiative ayant été refusée, le postulat est devenu sans objet et se trouve donc retiré par M. Joly.

11. Associations intercommunales.

M. Keller indique que les 40 ans de l'AIER ont été fêtés avec 2 événements. La STEP se porte bien; les comptes ont été approuvés lors de la dernière séance et un nouveau président a été élu en la personne de M. Jacques Tschudin. Il profite de déplorer le faible nombre de participants aux séances, ce qui donne toujours un quorum à peine atteint et recommande aux rollois de participer.

M. Hay, pour Région Nyon, anticipe la séance du lendemain lors de laquelle il sera discuté de Télé-Dôle et de son financement. Lors du dernier Conseil il avait rendu attentifs les conseillers à suivre ce qui se passe sur ce sujet car ce n'est pas neutre pour les finances communales. Il y a eu une interview sur la télévision régionale avec le président et le vice-président de Télé-Dôle, émission qu'il a trouvée intéressante lors de laquelle il a été dit que le Canton financera partiellement et que les communes passeront à la caisse.

Mme Perren pour ENJEU revient sur la séance de juillet lors de laquelle les conseillers ont accepté trois crédits d'investissements. Pour les bâtiments D et C du Martinet un montant de Fr. 111'500.- ; pour le bâtiment D l'automatisation d'une porte du 2^e étage pour accéder aux salles de classe en sortie de l'ascenseur ; pour le bâtiment C l'automatisation d'une des deux portes principales pour accéder au forum et à l'ascenseur ainsi que le remplacement de l'ascenseur. Avec les aménagements supplémentaires, l'ensemble des salles de classe, le secrétariat ainsi que la salle des maîtres seront accessibles aux personnes en situation d'handicap. Pour la réfection de la place de jeux privée à l'espace de vie enfantine de Bellefontaine un montant de Fr. 27'200.-. Pour la pose de films antichaleur et de solutions d'ombrage dans les structures de la petite poste, de la grande échelle et Bellefontaine, un montant de Fr. 29'300.-. Une demande de crédit d'étude de Fr. 40'000.- a été présentée par le Codir et acceptée par le Conseil ; il s'agit d'une étude pour recherche de parties en remplacement de la piscine du Martinet. Les comptes 2023 du scolaire, de la bibliothèque, de l'accueil de jour ont été acceptés à l'unanimité. Le Codir a présenté sa réponse au postulat de M. Rolf Keller « investissons ensemble pour l'avenir avec des budgets plus prédictibles ». Le Bureau a nommé une commission ad hoc pour analyser la réponse, réponse qui a été acceptée par le Conseil à l'unanimité.

M. Keller, pour ENJEU, revient sur le dépôt de son postulat qui est parti d'une impulsion du Conseil communal où une motion avait été déposée concernant ENJEU. Son postulat demandait au Codir de revoir la clef d'investissement selon les statuts, clef basée sur une clef contenant un élément péréquatif qui est au détriment de Rolle depuis trois ans. La demande était la révision de cette clef, demande analysée par le Codir qui a proposé une seule façon de faire ; il s'agit de mettre en place une clef d'investissement basée sur le nombre d'habitants. Cette solution doit encore être validée afin d'entrer dans les statuts, et devrait être plus équilibrée et donner des budgets plus stables. Des investissements se profilent, comme par exemple pour une structure à Perroy même si sa réalisation est encore lointaine. Le Codir a aussi mentionné que toutes les communes ont été interpellées au sujet du manque de place pour les UAPE afin de trouver des solutions. Les communes ont donné un certain nombre de solutions qui sont en cours d'analyse par le Codir. La piscine du Martinet, importante pour la commune de Rolle et de nombreuses structures, arrive en fin de vie. Il a été décidé, en 2019, que quand la piscine arriverait au bout de sa vie, elle serait fermée et remplacée par autre chose entrant dans le cadre scolaire. Un crédit d'étude a donc été demandé pour analyser son remplacement par une salle de gym ou autre chose.

Mme Bermejo Dubois demande si en fin de compte c'est à ENJEU de décider si Rolle a une piscine ou pas.

La Syndique confirme que l'immeuble appartient à la Commune de Rolle ce qui permettra à la Municipalité de décider si la piscine doit être maintenue ou pas. Une piscine est un grand investissement et une grande charge, et les discussions à son propos sont à venir. Si le Canton remboursait quelques millions et que l'idée soit de conserver une piscine pour les habitants rollois, ce serait à discuter avec le Conseil, sachant que les discussions sont en cours avec ENJEU. A ce jour rien n'est acté.

M. D. Bidlingmeyer relève que les questions actuelles sont celles qu'il avait déposées dans une interpellation il y a plus d'une année, interpellation pour laquelle il n'a pas encore obtenu de réponse, notamment sur le fonctionnement entre ENJEU, les communes, les municipalités, les financements. Serait-il possible d'obtenir une réponse à cette interpellation qui pourrait éclairer bon nombre de questions telles que celle sur la piscine ?

M. Walter répond qu'il existe un nombre important d'accords qui ont été signés tout au long de la réalisation de l'ASPAIRE. Les responsabilités ont depuis changé, les enjeux sont différents. Il sera bien entendu répondu sur les places de sport, sachant qu'il manque actuellement au niveau scolaire des salles de gym. La piscine est actuellement utilisée comme substitut à la salle de gym ; une piscine n'est pas exigée dans le cadre de l'éducation physique, c'est un complément. L'objectif pour ENJEU et pour l'entier du comité directeur et la commune est d'augmenter et de mettre aux normes le nombre de salles de sport que le canton exige pour la partie scolaire. Cette piscine est maintenue en vie tel que faire se peut mais un jour elle ne pourra plus être utilisée. L'étude qu'a mentionnée M. Keller a montré que l'investissement dans une piscine au même endroit ne serait pas judicieux pour des questions techniques autant que financières. Les margelles sont trop étroites, la piscine s'enfoncé sous son propre poids et les problèmes statiques et technologiques sont trop importants à résoudre. Raison pour laquelle un crédit d'étude a été demandé pour trouver une solution quant à ce qui pourrait être réalisé dans le cadre de ce bâtiment. L'étude semble montrer qu'il ne sera pas possible de refaire une piscine dans ce bâtiment mais alors où la placer à Rolle ? Actuellement il n'y a ni le terrain ni la réponse. La solution présentée à la conférence des syndicats est celle de Perroy. Le fonctionnement d'une piscine sera différent de celui d'une salle de gym intercommunale qui est liée au cadre cantonal fixé pour les établissements scolaires, celui de la piscine ne l'étant pas. Qui va payer la nouvelle piscine ? Pour l'instant pas de réponses sur toutes ces questions, le travail est en progrès.

Mme Vollenweider confirme que la Municipalité travaille d'arrache-pied sur le postulat des infrastructures sportives, ceci déjà depuis le mois de mai.

M. Bidlingmeyer précise que son interpellation portait sur « qui fait quoi » et non pas sur la piscine elle-même, et attend volontiers une réponse, de même que sur son postulat portant sur les activités physiques extérieures.

M. Walter complète son intervention en mentionnant que la piscine est sous la responsabilité d'ENJEU qui doit communiquer, la faire fonctionner et l'entretenir. Tout ce qui concerne le fonctionnement, l'entretien, la réalisation des bâtiments A, et C du Martinet est sous la responsabilité d'ENJEU. Des accords ont été signés entre la Commune de Rolle et des associations sportives, notamment avec Rolle Natation, avant la reprise d'ENJEU. Ces accords sont en train d'être transférés à ENJEU et toute la communication entre l'utilisation de la piscine et Rolle Natation est gérée par ENJEU.

12. Propositions individuelles et divers.

Mme Renschler a vu que la Commune de Rolle a contribué à la récolte de fonds de la Maison des Vins de la Côte, et aimerait savoir quelle somme a été engagée.

La Syndique indique que la Commune a participé à hauteur de Fr. 2'000.- pour l'achat de 1 table et 4 chaises.

M. Roland, à propos de la plage de Rolle, signale que quelques personnes se sont plaintes auprès de lui du fait que les grillades sauvages ont encore largement cours à la plage, malgré l'aménagement des grils à disposition, ce qui cause de nombreuses nuisances. En ce qui concerne les trottinettes qui roulent à vive allure sur le chemin de la plage, serait-il possible de faire comme sur le quai, à savoir qu'elles sont tolérées à l'allure du pas ?

Mme Ruchti remarque qu'un panneau indique déjà énormément de points à respecter concernant le savoir-vivre et savoir-être pour le bien-être collectif de la plage, et elle fera contrôler si l'usage des trottinettes y est mentionné. Pour les grillades de nombreux emplacements sont à disposition, y compris pour des grils plus collectifs. Elle demandera à la sécurité publique et aux patrouilleurs/sécurité d'être vigilants, mais à ce jour aucun dégât n'a été constaté sur le gazon. Au sujet de la plage elle informe que l'installation des cabines supplémentaires est en cours, avec l'ajout de casiers à cadenas (à apporter) permettant de mettre sous clef les affaires de chacun.

Mme Beck revient sur le préavis N° 43 pour lequel elle s'est abstenue lors du vote de ce soir et du vote de la commission, ceci en mesure de protestation portant sur la forme et sur le fond. Sur la forme elle estime inadmissible les délais dans lesquels les commissaires ont dû travailler pour une problématique connue et discutée entre la Municipalité et ENJEU depuis 2022, voire depuis 2019. Pour rappel, le préavis a été déposé au Conseil du 14 mai 2024 avec une date de séance fixée au 28 mai 2024. En l'absence de quelques commissaires, la réunion n'a pu se tenir que le 4 juin, ce qui a laissé 3 jours pour l'élaboration et le rendu du rapport. L'objectif indiqué dans le préavis était que les travaux envisagés puissent être effectués directement en été 2024. Au vu de l'état du jardin, les membres de la commission n'ont pas voulu infliger une année supplémentaire de terrain boueux à l'ensemble des usagers de l'UAPE et se sont donc démenés pour agir dans les délais, tout spécialement la rapportrice. Elle estime que les conditions infligées aux conseillers de milice qu'ils sont, sont inacceptables. Sans parler d'un tel manque d'anticipation, tant de la part de la Municipalité que d'ENJEU, ce qui la choque. Comme déjà mentionné dans le rapport, elle ne peut se départir du sentiment que dans le projet initial, les aménagements extérieurs de l'UAPE ont été traités sur le principe du moins coûteux possible, sans doute pour donner davantage de chances au projet d'être accepté par le Conseil. Il faut tout de même constater que des frais d'entretien ont dû être rapidement effectués peu après l'ouverture du centre, et aboutissent au dit préavis dont on n'est même pas certain qu'il sera le dernier à ce sujet. Ce réflexe du moins de dépenses possibles au bénéfice de la collectivité se retrouve trop souvent dans la gestion communale, comme on peut s'en aviser dans les comptes ou les budgets. Cette politique minimaliste et à courte vue qui touche particulièrement le patrimoine communal, mais pas que, engendre tôt ou tard des surcoûts conséquents comme on le voit ici, et peut-être à nouveau à brève échéance. Elle pense à certains bâtiments communaux tels que collège des Buttes, Temple, routes, parcs publics. C'est une réalité d'autant plus inquiétante que de récentes décisions prises par le Conseil démontrent que ce travers ne semble pas prêt d'être modifié. D'avoir entendu tout à l'heure la Syndique compter encore et toujours sur le remboursement de millions par le Canton pour mener à bien nos projets rollois ne fait qu'accentuer son inquiétude.

M. Tschudin mentionne les 20 ans de l'Association des Amis du Château qui seront fêtés en 2025. Il a découvert que le 14 avril 1875, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a rendu la somme de 1'000.-dollars à certaines conditions. Il est en pourparlers à ce propos avec la Municipalité pour essayer de monter une exposition sur le patrimoine et l'histoire de Rolle. Toutes idées et documents seront les bienvenus. Il tient en outre à remercier et féliciter la voirie pour les très beaux quais. Il a toutefois remarqué que le nouveau chêne en face de Migrol a très soif.

Mme Ruchti rassure M. Tschudin car il s'agit en fait d'un tilleul, qui n'est effectivement pas en pleine forme car il a subi un choc lors de la plantation, mais il est sous garantie durant 3 ans et le paysagiste va le maintenir en vie ; des feuilles vert tendre sont d'ailleurs apparues depuis quelques jours.

Mme Perren tient à féliciter la Municipalité pour la future mise en place d'une « self grand tour » sur les quais qui permettra à Rolle de régner à travers la Suisse et le Monde et amènera de nombreux touristes dans la région et les commerces. Elle veut aussi remercier la voirie pour les quais joliment fleuris, et signale qu'un endroit semble avoir été oublié entre le débarcadère et le restaurant « La Terrasse » côté lac où une petite plate-bande est à l'état sauvage et détonne avec le reste. A propos de plusieurs routes et rues qui passent au 30 km/h, des passages piétons et trottoirs ont été supprimés, et elle cite le TCS : « une zone 30 km/h est constituée de routes où les activités des riverains sont privilégiées par rapport à la circulation. Dans une zone 30 km/h le piéton n'a pas la priorité mais il peut traverser où il veut. Généralement il n'y a pas de passages pour piétons, toutefois dans certaines situations les passages piétons sont maintenus et les piétons ont alors l'obligation de les utiliser ». Dû au fait que plusieurs passages piétons et trottoirs ont été supprimés, la population rolloise qui se déplace à pied est très inquiète pour sa sécurité. Comme le décrit le TCS, les zones à 30 km/h sont destinées aux routes où les activités des riverains sont privilégiées ; est-ce le cas pour la Grand Rue qui est une route cantonale ? Est-ce le cas pour la rue du Temple, du rond-point du Martinet à la fontaine ?

L'exemple de la rue Général-Guisan en zone 30 km/h où des obstacles ont été installés afin d'améliorer la sécurité des piétons permet de se demander si ces nouvelles zones à 30 km/h requièrent une réflexion relative aux passages pour piétons et obstacles afin que les usagers à pied puissent utiliser la voie publique en toute sécurité.

Mme Vollenweider rappelle que c'est la DGMR qui donne les instructions, qui valide et qui signifie qu'il faut supprimer les passages piétons. Elle les a tolérés dans la Grand Rue et près des endroits où se trouvent les écoliers, près du Martinet, de l'école des Buttes. La Commune n'a donc rien décidé à ce sujet.

M. Brandsma a remarqué que certaines familles rolloises ont récemment reçu une mauvaise nouvelle car il a été décidé que leurs enfants iraient en 5P au collège du Martinet. Une seule classe de 5P y a été ouverte et les écoliers se retrouvent les seuls de leur âge sachant que le collège accueille les enfants dès la 7P. Les liens sociaux avec leurs camarades actuels seront coupés mais surtout il est trop tôt, à 8 ans, pour se retrouver plongés dans un monde de préadolescents. Cette décision est paradoxale sachant qu'il y aura des classes de 6P qui débiteront aux Buttes. Des élèves de Mont-sur-Rolle viennent aux Buttes. Que pourrait faire la Commune pour résoudre ce problème et permettre aux petits de 5P de poursuivre leur enfance dans l'environnement bienveillant et adapté à leur âge du collège des Buttes ? Serait-il possible d'envisager une solution dans des containers aux Buttes, ou dans une salle au Château ?

M. Walter abonde dans le sens de M. Brandsma car ce problème de classe inquiète fortement, depuis longtemps au niveau d'ENJEU et à celui de l'organisation scolaire en discussion avec les différents directeurs secondaire ou primaire. C'est la poursuite d'un manque d'équipements dans le cadre du préscolaire au parascolaire. Cette année la situation n'était pas du tout imaginée il y a 6 ou 8 mois au niveau de l'enclassement. En matière du nombre de salles de classe à disposition pour le primaire, 2 sont libres à Gilly et l'idée était de faire se déplacer des élèves rollois à Gilly. La direction scolaire met tout en œuvre pour les enclassements et pour conserver le plus possible les enfants ensemble durant des périodes de deux ans, ceci dans le lieu le plus proche de leur domicile. Une autre solution n'a pas été trouvée, malgré avoir tourné et retourné le problème dans tous les sens, et pour cette année et la suivante, c'est la seule solution possible pour pouvoir garder le maximum d'élèves à Rolle sans forcer un transport jusqu'à Gilly. Actuellement le but est de créer des classes supplémentaires à Rolle pour le primaire et également pour le secondaire qui présentera un manque de salles à moyen terme. Pour cette année, malheureusement, il n'est pas possible de faire plus que ce qui a été fait.

Mme Gritli aimerait comprendre la logique des horaires des disques de parage, et savoir qui prend la décision de l'installation des panneaux de signalisation qui s'y réfèrent. Ayant elle-même reçu une amende un matin à la Grand Rue par une contractuelle ayant passé à 07h30, elle s'est demandé s'il s'agissait du vice de la sécurité publique ou d'un besoin d'argent de la Commune. Elle aimerait comprendre qui est en charge des horaires concernant le stationnement ; les résidents sont pénalisés alors qu'ils doivent déjà payer des taxes.

Mme Vollenweider répond que le disque dépend de l'heure d'arrivée des véhicules, et les panneaux informatifs ont été posés durant les travaux de la Grand Rue. D'ici à la fin de l'année un nouveau règlement de stationnement devrait être déposé. Il faut également savoir que certains commerces ouvrent à 07h00 et que les disques des usagers doivent être réglés en conséquence.

M. Founou qui a interagi avec les commerçants, demande si dans le cadre du transfert du marché à la nouvelle place du Marché il pourrait être envisagé d'animer la place afin de la rendre agréable, et si un marquage indiquera l'emplacement du marché déplacé. Pour faire suite à sa motion, non recevable, sur les jardins biologiques et potagers à Rolle, il remercie la Municipalité pour son appui et l'inauguration des jardins « Au potager de Rolle » et apprécie la dynamique mise en place. Il a remarqué que dans les actualités du site internet de la commune se trouve la charte « jardins » qui a été mise en évidence et il trouve que ce serait intéressant que ce soit partagé de manière plus proactive au niveau de la population. Pourquoi ne pas éditer un tous ménages qui annoncerait le bilan de mi-législature, même après l'été ?

Pour les zones des 30 km/h, il estime qu'il faudrait adapter les mentalités à ces zones plus conviviales. Pour l'instant des personnes travaillant à la Grand Rue lui ont fait remarquer qu'ils n'ont pas noté de grands changements, peut-être un petit ralentissement de vitesse mais on continue à vivre dans la Grand Rue comme avant et c'est peut-être un défi de voir comment on peut s'approprier la Grand Rue de manière différente.

Mme Vollenweider a tenu séance avec les marchands et il est clair que beaucoup de bruit et de publicité seront faits à partir du début août. Municipalité et marchands se concerteront afin de trouver ensemble comment attirer les clients au marché du vendredi matin.

M. Roland a remarqué que les miroirs de circulation se trouvant au bord de la route Général-Guisan, surtout les 4 derniers en face de la rue des Santolines et ceux de la montée, sont mal réglés et l'un d'eux est même cassé. Il a écrit à titre personnel à la Municipalité qui lui a répondu que ce n'était pas du ressort de la Municipalité mais de la DGMR qui estime que l'on ne peut pas mettre de miroirs en face de ces allées. Ce que dit la DGMR qui n'habite pas Rolle lui est bien égal, mais lui-même y habite et il demande à sa Municipalité de tout remettre en ordre, à savoir régler les miroirs et réparer celui qui est cassé sachant que la route est dangereuse et que si un enfant est renversé par une voiture, il ne pense pas que ce soit la DGMR qui en fera l'annonce aux parents.

Il termine en remerciant le Président de son année de présidence qui a été très bien gérée, propos soulignés par des applaudissements.

Mme Vollenweider se rendra sur place, mais il s'agira de savoir si les miroirs sont en zone privée ou publique.

M. Rapini remercie à son tour l'assemblée pour son soutien et sa bienveillance, tant dans le cadre de la préparation des séances que dans celui de la conduite des débats. Il souligne l'année exceptionnelle qu'est 2024 pour lui, par la naissance de son fils Simon et l'édition de son premier roman pour lequel une séance de dédicace est organisée le 4 juillet à la Terrasse des Tilleuls, séance à laquelle tous les conseillers sont conviés afin de partager le verre de l'amitié.

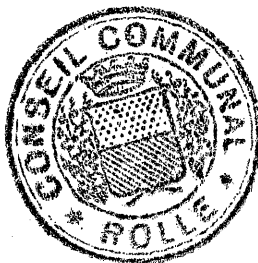
Il invite les conseillers à la prochaine séance du 3 septembre qui se tiendra sous la présidence de M. Panchaud.

La séance est levée à 20h27.

Au nom du Conseil communal

Federico Rapini

Président



Violaine Cherpillod

Secrétaire

